



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
7 novembre 2016
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-troisième session

Genève, 5-9 décembre 2016

Point 5 de l'ordre du jour provisoire révisé

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 : cinquième rapport intérimaire

Activités réalisées par la CNUCED de 2011 à 2015 dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 : Enseignements tirés et voie à suivre

Rapport du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Le Programme d'action pour les pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) a été adopté par la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est tenue en mai 2011 (A/CONF.219/7). L'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action, tenu à Antalya (Turquie), du 27 au 29 mai 2016, a donné lieu à l'adoption d'une déclaration politique¹ qui devrait contribuer à renforcer au cours des prochaines années la mise en œuvre dans les domaines prioritaires du Programme.

Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis l'adoption du Programme, la CNUCED a mené une grande diversité d'activités à l'appui des pays les moins avancés, comme l'ont également fait d'autres entités du système des Nations Unies, des partenaires de développement et, ce qui est tout aussi important, les pays les moins avancés eux-mêmes.

En dépit des travaux et des actions menés en vue de la réalisation des objectifs du Programme, il est clair que ces objectifs risquent de ne pas être atteints. Seuls neuf PMA ont enregistré un taux de croissance de leur produit intérieur brut supérieur à 7 % par an, et 14 seulement satisfont à l'heure actuelle aux critères nécessaires pour leur reclassement. Considérés globalement, les pays les moins avancés sont par ailleurs en retard sur d'autres pays en développement en ce qui concerne la réalisation de la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement.

¹ Adopté le 29 mai 2016 (A/CONF.228/L.1).

GE.16-18354 (F) 151116 251116



* 1 6 1 8 3 5 4 *

Merci de recycler



Le présent rapport constitue un document d'information à l'intention du Conseil du commerce et du développement en vue de l'examen des progrès réalisés qu'il effectuera à sa prochaine session annuelle. Il contient un résumé des activités mises en œuvre par la CNUCED en faveur des pays les moins avancés depuis l'adoption du Programme d'action d'Istanbul et une brève évaluation à mi-parcours des progrès réalisés par ces pays en vue de la réalisation de certains des objectifs quantitatifs et qualitatifs énoncés dans le Programme. Il contient également un certain nombre de conclusions et présente la voie à suivre pour renforcer la mise en œuvre du Programme au cours des prochaines années dans les domaines considérés comme prioritaires.

Introduction

1. Les évaluations et les analyses réalisées par la CNUCED concernant les progrès des pays les moins avancés (PMA) dans le domaine socioéconomique montrent que si un grand nombre de ces pays enregistrent des taux de croissance impressionnants, ils n'ont pas atteint les objectifs prévus par le Programme d'action d'Istanbul en matière de développement humain et social. Les progrès réalisés ont été limités et variables d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre et selon les secteurs. Ce peu de progrès tient à des faiblesses structurelles qui rendent les PMA vulnérables face à divers chocs plus ou moins importants, aussi bien économiques que sociaux, politiques ou environnementaux. La CNUCED a insisté sur le fait que pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Istanbul, les pays les moins avancés devaient continuer de renforcer, avec l'aide de leurs partenaires internationaux, leurs capacités productives et de progresser sur la voie d'une véritable transformation structurelle de leur économie de façon à devenir plus résilients. S'ils ne passent pas d'une économie à faible productivité à une économie à haute productivité, ils auront du mal à parvenir au développement durable et à créer des emplois décents pour leur population.

2. Le Programme d'action d'Istanbul crée un cadre avec pour objectif le renforcement du partenariat entre les pays les moins avancés et la communauté internationale. Il définit huit domaines d'action prioritaires, à savoir :

- a) Capacité de production ;
- b) Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural ;
- c) Commerce ;
- d) Produits de base ;
- e) Développement social et humain ;
- f) Crises multiples et autres défis émergents ;
- g) Mobilisation des ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités ;
- h) Bonne gouvernance à tous les niveaux.

3. Chaque domaine prioritaire est assorti d'engagements, de buts et d'objectifs.

4. Depuis la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement tenue en 1964, la CNUCED, dont les travaux fondateurs ont conduit à la création en 1971 de la catégorie des pays les moins avancés, a toujours agi en faveur des intérêts des pays en développement, y compris les pays les moins avancés, dans le domaine du commerce et du développement. Depuis l'adoption du Programme d'action d'Istanbul,

elle a intégré les domaines d'action prioritaires dans ses propres travaux et lancé de nouveaux projets en vue de la réalisation des buts et objectifs qui y sont énoncés (voir chap. II). Elle continuera, dans les limites de son mandat, à aider les pays les moins avancés à faire face aux problèmes auxquels ils sont confrontés en matière de commerce et de développement dans l'ensemble des domaines prioritaires du Programme. Aux termes du paragraphe 156 du Programme et du paragraphe 18 g) du mandat de Doha, adopté lors de la treizième session de la Conférence tenue au Qatar en 2012, la CNUCED a pour mandat d'aider les PMA en leur fournissant une assistance technique et en cherchant à réaliser un consensus au niveau intergouvernemental.

5. De 2011 à 2014 (année la plus récente pour lesquelles on dispose de données), le taux de croissance annuel réel du produit intérieur brut des PMA s'est établi à 4,9 %, soit un niveau inférieur aux 7 % fixés comme objectif dans le Programme. Seuls 9² des 48 PMA ont enregistré des taux de croissance supérieurs à cet objectif au cours de la période. Si la croissance économique n'est pas le seul objectif du développement durable, il n'en demeure pas moins qu'une croissance solide peut contribuer à l'amélioration des conditions socioéconomiques pour des populations de plus en plus nombreuses et facilite l'amélioration des indicateurs de développement humain et social. La croissance, sous réserve qu'elle repose sur une large base et qu'elle soit durable, peut faciliter la réalisation des objectifs en matière de santé, d'éducation et d'emploi. Par conséquent, la communauté internationale doit, de même que les PMA eux-mêmes, redoubler d'efforts pour parvenir à une croissance plus rapide et améliorer ainsi les conditions de vie des populations les plus pauvres au monde.

6. Le Programme d'action d'Istanbul a notamment pour objectif de permettre à la moitié des PMA de satisfaire aux critères de reclassement d'ici à 2020. Jusqu'à présent, les progrès en la matière ont été insuffisants et seuls quatre pays ont été reclassés : le Botswana en 1994, Cabo Verde en 2007, les Maldives en 2011 et les Samoa en 2014. Trois autres (Angola, Guinée équatoriale et Vanuatu) devraient bientôt l'être et sept (Bhoutan, Îles Salomon, Kiribati, Népal, Sao Tomé-et-Principe, Timor Leste et Tuvalu) ont été jugés en voie de satisfaire aux critères de reclassement. Les progrès réalisés dans ce domaine sont décrits plus en détail au chapitre III du présent rapport.

I. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul

7. La CNUCED aide les PMA à atteindre les objectifs du Programme d'action d'Istanbul. Son action s'articule autour de trois grands axes, à savoir la recherche et l'analyse, la réalisation d'un consensus et la coopération technique. Sa contribution à la mise en œuvre du Programme et au suivi des progrès réalisés dans les domaines relevant de son mandat se concrétise notamment par un examen effectué à l'occasion des sessions annuelles du Conseil du commerce et du développement. Les décisions et les conclusions concertées adoptées à cette occasion figurent dans son rapport annuel à l'Assemblée générale. Ces examens viennent s'ajouter à son action de fond et à ses activités de coopération technique en faveur des 48 PMA.

8. Le présent rapport n'a pas pour objectif de décrire l'ensemble des mesures mises en œuvre par la CNUCED à l'appui des PMA ou du Programme d'action d'Istanbul mais met l'accent sur certaines des activités entreprises et des manifestations organisées les plus importantes ainsi que sur les principales publications du secrétariat au cours des cinq dernières années.

² Afghanistan, Burkina Faso, Cambodge, Éthiopie, Mozambique, Myanmar, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao et Sierra Leone.

A. Recherche et analyse

9. Les travaux de recherche et d'analyse contenus dans les publications de la CNUCED constituent l'épine dorsale des travaux de fond de cette dernière. Ces publications sont axées sur la politique de développement et reposent sur une analyse solide³. Les questions intéressant les PMA sont principalement traitées dans le *Rapport sur les pays les moins avancés*, mais étant donné qu'elles ont un lien avec de nombreux aspects du commerce et du développement elles sont également traitées dans d'autres publications majeures⁴. Les travaux de la CNUCED portent en particulier sur les défis que doivent relever les PMA dans les domaines du commerce et du développement, et fournissent des options et des solutions concrètes en fonction des besoins de chaque pays. Les divers rapports non seulement contribuent à accroître les connaissances sur le développement mais également garantissent que les questions concernant les PMA restent prioritaires pour la communauté internationale. Dans ses travaux, la CNUCED a continué de mettre l'accent sur l'importance des capacités productives pour assurer une transformation structurelle, et c'est en partie pour cette raison que le développement de ces capacités constitue l'un des domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul. Ces travaux constituent l'un des éléments d'une approche intégrée de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques de développement bien conçues qui ont pour objectif de permettre aux pays les moins avancés de parvenir à une croissance économique et à un développement durables, équitables et reposant sur une large base.

Le Rapport sur les pays les moins avancés

10. Le *Rapport sur les pays les moins avancés* est le seul rapport du système des Nations Unies intégralement consacré aux perspectives et aux préoccupations des PMA. Il s'agit d'un rapport annuel qui présente les résultats de travaux de recherche et d'analyse consacrés aux pays les plus pauvres, c'est-à-dire les pays concernés par le Programme d'action d'Istanbul. Les rapports publiés de 2011 à 2015 portent sur de nombreux sujets expressément choisis en raison de leur lien avec les domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul et contiennent des idées novatrices à l'appui du Programme aux niveaux national, régional et mondial.

11. Le Rapport 2011, qui a pour sous-titre « *Contribution potentielle de la coopération Sud-Sud à un développement équitable et durable* » observe que l'intensification des relations économiques Sud-Sud a d'importantes conséquences sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. La CNUCED considère que les retombées de la coopération Sud-Sud seront maximales s'il existe entre les PMA et les pays engagés dans la coopération Sud-Sud une relation dynamique dans laquelle les politiques mises en œuvre par les États développementistes catalyseurs se renforcent mutuellement dans le cadre d'un processus permanent de changement et de développement bénéfique pour les deux parties. En appuyant ainsi leur développement, la coopération Sud-Sud contribue à la réalisation des objectifs des PMA.

12. Le Rapport 2012, intitulé « *Mettre à profit les envois de fonds et les compétences des diasporas pour renforcer les capacités productives* » note l'importance croissante des envois de fonds au cours des années qui ont précédé l'établissement du Rapport. Celui-ci analyse les mesures qui seraient nécessaires pour utiliser au mieux, aux fins du

³ Accord d'Accra, par. 184 (TD/442).

⁴ *Rapport sur le développement économique en Afrique, Rapport sur l'économie de l'information, Examen sur le transport maritime, Rapport sur la technologie et l'innovation, Rapport sur le commerce et le développement, Étude du commerce et de l'environnement et Rapport sur l'investissement dans le monde.*

développement, les connaissances et les moyens financiers des diasporas. En renforçant la base de connaissances de leur pays d'origine, celles-ci pourraient contribuer aux changements structurels et au développement économique.

13. Le Rapport 2013, intitulé « *Une croissance créatrice d'emplois pour un développement équitable et durable* » fait observer que si, dans les PMA, le taux de croissance de l'économie est resté relativement élevé après la crise financière mondiale, en revanche celui des emplois est resté décevant. Cette faiblesse est une source de tensions sociales et est particulièrement préoccupante en raison des problèmes créés par la structure de la démographie et la persistance de la pauvreté dans ces pays. Les populations des PMA sont particulièrement jeunes, et devraient à peu près doubler d'ici à 2050. Compte tenu de ce que cela signifie concernant le nombre de nouveaux entrants sur le marché du travail au cours des prochaines décennies, si la croissance se maintient au rythme observé dernièrement, elle ne permettra pas d'offrir à tous un emploi décent et productif.

14. Le Rapport 2014, intitulé « *Croissance et transformations structurelles : un programme de développement pour l'après-2015* », note qu'en dépit d'une croissance relativement soutenue, dans de nombreux domaines les progrès n'ont pas été suffisamment rapides pour sortir du cycle de la pauvreté. C'est ce que le Rapport appelle « le paradoxe des pays les moins avancés », c'est-à-dire la conjonction d'une croissance sans transformation structurelle. Dans ce rapport, d'une large portée, la CNUCED formule des recommandations concernant des domaines tels que la mobilisation des ressources, les politiques industrielles et sectorielles et la politique macroéconomique en vue d'aider les PMA à réaliser leur transformation structurelle et à instaurer une croissance équitable.

15. Le Rapport 2015, intitulé « *Transformer l'économie rurale* » examine en profondeur l'économie rurale et sa contribution – y compris potentielle – à la réalisation des objectifs de développement durable. Il n'existe pas de définition simple de l'économie rurale, et la CNUCED est favorable à une distinction entre zones périurbaines, zones rurales intermédiaires et zones éloignées et isolées. Étant donné que c'est dans les zones rurales que la pauvreté est la plus répandue, aborder les problèmes qui s'y posent est indispensable si l'on veut éliminer la pauvreté.

Rapport sur le développement économique en Afrique

16. Les capacités productives sont un domaine prioritaire de la CNUCED depuis quelque temps déjà et constituent le premier domaine d'action prioritaire du Programme d'action d'Istanbul. Le Rapport 2012, intitulé « *Transformation structurelle et développement durable en Afrique* » reprend ce thème. Il conclut notamment que parvenir à un développement durable en Afrique – où se trouvent près des trois quarts des PMA – implique l'adoption de mesures volontaires, concertées et proactives en faveur de la transformation structurelle et un découplage relatif entre utilisation des ressources naturelles et répercussions de la croissance sur l'environnement. Une croissance fondée sur des activités industrielles qui ont un impact négatif sur l'environnement et qui se traduisent par une utilisation rapide des ressources ne sera ni soutenue ni durable. En conséquence, les stratégies de croissance doivent encourager les activités qui ne reposent pas sur une exploitation non viable des ressources et ne provoquent pas une dégradation de l'environnement. Une transformation structurelle fondée sur l'exploitation non viable des ressources naturelles n'entraînera pas une croissance économique à long terme équilibrée. En outre, il ne peut y avoir de transformation structurelle sans un effort ciblé en faveur de la promotion de politiques adaptées à la situation du pays considéré.

B. Création d'un consensus et appui intergouvernemental

17. À l'occasion de la treizième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le secrétariat a organisé une session de haut niveau consacrée à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, et plus particulièrement aux questions liées à la transformation structurelle et au reclassement des PMA. Ce type d'activité est caractéristique des travaux menés chaque année par la CNUCED pour que la communauté internationale parvienne à un consensus au sujet des mesures nécessaires pour renforcer la viabilité des perspectives de développement des PMA. La session a été l'occasion de débats constructifs concernant les défis à relever par les PMA pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés, ainsi que les perspectives et les possibilités à cet égard. Les participants ont demandé à la CNUCED d'appuyer davantage encore les PMA pour leur permettre de satisfaire aux critères de reclassement, et notamment d'élaborer une stratégie en vue d'une transition en douceur.

18. Au cours des cinq dernières années, la CNUCED a continué de fournir un soutien aux négociateurs et aux décideurs des PMA. Elle a également continué d'apporter un soutien à ces pays considérés globalement de façon à renforcer leur capacité à participer à des négociations commerciales multilatérales, bilatérales, régionales ou sous-régionales. Elle analyse les liens entre des questions techniques en rapport avec l'Organisation mondiale du commerce et ce que ces liens signifient en termes de développement, contribuant ainsi à l'instauration d'un consensus au sujet des préoccupations liées au commerce multilatéral. Par ailleurs, elle fournit des informations actualisées qui permettent à ses États membres et au système international de continuer à agir en faveur du développement des pays les moins avancés. Le rapport sur l'application du programme d'action d'Istanbul que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente chaque année à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social s'appuie sur la contribution de l'ensemble des organismes du système, y compris la CNUCED, aux activités menées en vue de la mise en œuvre du Programme. En faisant rapport sur ses activités en faveur des PMA, la CNUCED informe ses États membres de la mise en route par les organismes des Nations Unies des programmes et des mesures convenus. Par ailleurs, elle présente chaque année lors de la session du Conseil du commerce et du développement un rapport exhaustif sur ses activités en faveur des PMA. Ces divers rapports, ainsi que les débats auxquels ils donnent lieu, permettent aux États membres d'évaluer, en se fondant sur une base solide, les progrès réalisés par les PMA ainsi que les mesures prises par les partenaires internationaux de développement. En résumé, les activités de renforcement du consensus menées par la CNUCED sont indispensables à l'échange de données d'expérience concernant la mise en œuvre du Programme et au recensement des problèmes et des limites existants, ainsi qu'à la formulation de recommandations destinées à accroître l'efficacité des mesures mises en œuvre dans les domaines d'action prioritaires définis par le Programme d'action d'Istanbul.

19. La CNUCED a été l'un des principaux intervenants lors de tables rondes de haut niveau et de plusieurs manifestations organisées à l'occasion de la réunion consacrée à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action, tenue à Antalya (Turquie) du 27 au 29 mai 2016. Elle a par ailleurs présenté à cette occasion un rapport décrivant les activités menées au cours des cinq années écoulées depuis l'adoption du Programme d'action, en mai 2011, et a organisé une manifestation de haut niveau consacrée aux moyens d'accélérer les progrès structurels des PMA en vue de leur reclassement.

Forum mondial de l'investissement

20. Le Forum mondial de l'investissement est une réunion biennale de haut niveau destinée à aider différentes parties prenantes à dialoguer et à agir face aux grands enjeux mondiaux en matière d'investissement. Il a pour objectif de leur offrir un espace de

dialogue où elles pourront débattre de l'investissement aux services du développement, l'idée étant de promouvoir les investissements propices à un développement durable et équitable. Le quatrième Forum, tenu en 2014, est celui qui a accueilli le plus grand nombre de participants (3 000, dont les représentants de 39 PMA). Il a été l'occasion pour les PMA de présenter les opportunités d'investissement dans leur pays à un public international et de dialoguer avec des organisations internationales et de hauts dirigeants du monde des affaires. Le Forum était notamment consacré à l'investissement dans des activités en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, et diverses sessions portaient sur l'investissement dans l'avenir, un dialogue mondial entre bourses, les mesures destinées à faire en sorte que les chaînes de valeur profitent aux pauvres et l'effet de levier du financement privé en faveur du développement durable. Une table ronde ministérielle sur l'investissement dans des activités menées en vue de la réalisation des objectifs de développement durable a rassemblé les ministres de l'investissement, du commerce et du développement de 29 pays, dont 10 PMA, ainsi que deux chefs de secrétariat d'organisations internationales.

C. Coopération technique et renforcement des capacités

21. La CNUCED mène de nombreuses activités en faveur des PMA. Le présent rapport ne décrit pas en détail ces diverses activités, mais met l'accent sur celles qui sont de plus vaste portée et concernent le plus grand nombre de PMA. De ce fait, de nombreuses activités qui ont revêtu une grande importance pour tel ou tel PMA ne sont pas mentionnées, mais figurent cependant dans des résumés de la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action établis ces dernières années.

Sortie de la catégorie des pays les moins avancés

22. La CNUCED joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, en fournissant des services consultatifs et une assistance technique aux pays dont la sortie de la catégorie des pays les moins avancés est envisagée. Au cours des cinq dernières années, elle a organisé des ateliers et des formations et fourni un appui sous d'autres formes encore aux parties prenantes des PMA qui se préparaient à sortir de la catégorie des pays les moins avancés. Le principal bénéficiaire de ces divers services a été Samoa, qui a été reclassé en 2014. La CNUCED continue de fournir ses services à l'Angola, au Bhoutan, à la Guinée équatoriale, aux Îles Salomon, à Kiribati, au Népal, à Sao Tomé-et-Principe, au Timor-Leste et à Vanuatu, qui devraient bientôt pouvoir être reclassés. Les pays qui ne sont pas encore considérés comme éligibles par le Comité des politiques de développement⁵ mais qui souhaitent néanmoins être tenus informés, peuvent également recevoir un appui de la CNUCED, comme ce fut par exemple le cas du Cambodge en 2013 et de la République populaire démocratique lao en 2015.

Commerce et domaines connexes

23. La CNUCED aide sur demande les PMA à actualiser leurs diagnostics des études concernant l'intégration des échanges, qui permettent d'identifier les limites des politiques mises en œuvre et les insuffisances internes, et de constituer des matrices afin d'éliminer les obstacles intérieurs aux échanges. Ces études constituent le principal outil du Cadre intégré renforcé pour la prise en compte systématique du commerce dans les plans nationaux de développement. Elles recensent les obstacles à l'intégration des PMA dans le système commercial multilatéral et à la prise en compte systématique des questions commerciales dans les stratégies nationales de développement. Au cours de ces dernières années, la CNUCED a aidé de nombreux PMA⁶ à actualiser leur diagnostic.

⁵ <http://www.un.org/en/development/desa/policy/cdp/> (consulté le 3 août 2016).

⁶ Djibouti, Éthiopie, Gambie, Mali, Mozambique, Niger et Sénégal.

24. Pour les PMA, accéder à l'Organisation mondiale du commerce est une décision difficile à prendre, qui doit tenir compte de nombreux éléments. Le cas échéant, ils s'engagent dans un processus extrêmement complexe, et la CNUCED leur fournit un appui permanent sous forme de services consultatifs, d'examens et de missions sur le terrain, si nécessaire. Il s'agit là d'un exemple parmi d'autres de l'assistance technique apportée dans des domaines liés au commerce. La CNUCED leur fournit également une assistance concernant les mesures non tarifaires, les règles d'origine, l'accès aux marchés, les indications géographiques et les politiques dans le domaine du commerce et des services.

25. La CNUCED contribue également à l'intégration des PMA au réseau commercial mondial par le biais de ses examens des politiques nationales en matière de services. Les services sont un domaine de plus en plus important du commerce mondial, comme le souligne le *Rapport 2015 sur le développement économique en Afrique*. Ces examens comportent des évaluations spécifiques du cadre directeur et de la réglementation par secteur, ainsi que des conséquences potentielles d'une libéralisation du commerce et des services. Ils permettent de sensibiliser les pays concernés à la contribution que les services peuvent apporter à leur développement. Depuis l'adoption du Programme d'action d'Istanbul, le Lesotho, l'Ouganda et le Rwanda ont fait l'objet de tels examens.

Logistique et technologie commerciales

26. L'action menée par la CNUCED à l'appui du commerce pour un développement durable porte notamment sur la promotion du système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion (SYDONIA) qui permet aux pays d'accroître les recettes perçues par les douanes ainsi que de réduire les délais et les coûts de dédouanement. Le système facilite le commerce international en contribuant à moderniser les opérations douanières grâce à l'informatique et favorise la mise en place d'une nouvelle culture administrative ainsi que de liens plus étroits avec les milieux commerciaux. L'accélération et la simplification des procédures de dédouanement rendent les importateurs et les exportateurs plus compétitifs. SYDONIA permet en outre de nouer des liens de partenariat et de coopération durables avec les pays bénéficiaires et des organisations internationales et régionales. Il est utilisé par plus de 90 pays dont un tiers de PMA.

27. La CNUCED fournit également une assistance aux PMA pour la mise en œuvre des accords de facilitation du commerce et la compréhension des problèmes et des goulets d'étranglement qui existent au niveau intérieur dans ce domaine. Son action prend des formes variées : publication d'études, organisation d'ateliers et de formations et aide aux pays qui élaborent des plans de facilitation du développement des échanges. Par exemple, en 2013, elle a continué à offrir un programme de formation qui a pour objectif de renforcer les compétences et les capacités des gestionnaires d'installations portuaires au Bénin, à Djibouti, en Guinée, en République-Unie de Tanzanie, au Sénégal et au Togo.

Dettes extérieures

28. Depuis le début des années 1980, la CNUCED fournit un appui en matière de gestion de la dette au moyen du système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE). Ce système présente de l'intérêt pour les activités menées dans le domaine d'action prioritaire du Programme d'action d'Istanbul consacré à la mobilisation de ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités. Il englobe le développement, l'installation et la maintenance d'un logiciel spécialisé conçu pour répondre aux besoins opérationnels, statistiques et analytiques du personnel chargé de la gestion de la dette dans les pays en développement. Il offre également des services de formation et de conseil au sujet des questions techniques et institutionnelles liées à la gestion de la dette ainsi que de renforcement des capacités en ce qui concerne la validation des données, les statistiques et l'analyse de base de la dette. Au cours des cinq dernières années, de nombreux ateliers de renforcement des capacités ont été organisés dans les PMA et ont permis d'accroître les compétences des participants en matière d'analyse et de gestion de la dette.

Investissement

29. Les PMA continuent de demander à la CNUCED de procéder à l'examen de leur politique en matière d'investissement afin de déterminer si celle-ci leur permet de profiter au maximum des investissements étrangers directs. Ces demandes témoignent de l'importance que les PMA attachent à ces examens. Le Soudan a fait l'objet d'un tel examen en 2015, et l'examen de la politique de Madagascar est sur le point de s'achever. Étant donné que la mobilisation de ressources financières aux fins du développement et du renforcement des capacités constitue un domaine d'action prioritaire du Programme d'action d'Istanbul, ces examens constitueront probablement un élément important des actions menées par la CNUCED en faveur des PMA.

Renforcement des capacités de certains PMA à développer et diversifier leurs exportations de produits halieutiques

30. Avec un financement du Compte des Nations Unies pour le développement, la CNUCED a mis en œuvre un projet destiné à renforcer la capacité de certains PMA à exporter des produits halieutiques à destination de pays développés et en développement. Ce projet comporte la réalisation d'études des politiques halieutiques ainsi qu'une analyse du développement et de la diversification des exportations et des problèmes auxquels sont confrontés les pays pour se conformer aux normes internationales. La CNUCED a organisé des ateliers nationaux au Cambodge, au Comores, au Mozambique et en Ouganda ; les parties prenantes des gouvernements, du secteur privé, du monde universitaire et de la société civile se sont réunies en vue d'examiner les obstacles à l'exportation et d'élaborer des plans visant à les surmonter. Avec l'aide des principales parties prenantes, la CNUCED a recommandé, à l'intention des gouvernements et des partenaires internationaux de développement, certaines politiques et stratégies découlant de l'atelier précédemment organisé. Elle a également préparé un manuel de formation pour le renforcement des capacités des PMA à développer et diversifier leurs exportations de produits halieutiques, notamment en se conformant aux normes sanitaires et phytosanitaires internationales.

Renforcement des ministères du commerce et de la planification en vue de réduire la pauvreté

31. La CNUCED a élaboré et réalisé un projet financé par le Compte des Nations Unies pour le développement consacré au renforcement des capacités des ministères du commerce et de la planification de certains PMA afin de les aider à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies commerciales susceptibles de se traduire par une réduction de la pauvreté. Ce projet a permis d'aider certains PMA à appliquer des stratégies commerciales destinées à faciliter la réalisation de leurs objectifs de développement. Des études de cas ont été réalisées et des ateliers ont été organisés au Bhoutan, en Éthiopie, à Kiribati, au Lesotho, en République démocratique populaire lao et au Sénégal. Par ailleurs, deux ateliers régionaux ont été organisés en Afrique et dans la région Asie-Pacifique, respectivement. Ces divers ateliers ont permis d'identifier plus facilement des mesures concrètes à mettre en œuvre afin que le commerce bénéficie à un plus grand nombre de personnes et contribue davantage à la réalisation des objectifs nationaux de développement dans le contexte des objectifs du Millénaire et des objectifs de développement durable. À l'issue du projet, la CNUCED a préparé un manuel sur l'intégration systématique des questions liées au commerce qui présente les enseignements tirés de la situation des pays bénéficiaires et fournit des indications quant à la façon d'élaborer et d'appliquer des stratégies commerciales efficaces. Ce manuel servira à mener des activités de renforcement des capacités dans d'autres PMA ainsi que de guide pour l'élaboration de politiques dans les pays en développement.

II. Progrès en vue de la réalisation des principaux objectifs du Programme d'action d'Istanbul

A. Sortie de la catégorie des pays les moins avancés

32. Le principal défi auquel sont confrontés les PMA et leurs partenaires de développement à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul est le respect des objectifs quantitatifs qui doit permettre à la moitié des PMA de satisfaire aux critères de reclassement d'ici à 2020. Depuis l'adoption du Programme, seul Samoa est sorti de la catégorie des PMA (en 2014) et l'Angola, la Guinée équatoriale, Tuvalu et Vanuatu devraient en sortir bientôt. Kiribati a satisfait aux critères par deux fois et cinq autres pays (le Bhoutan, les Îles Salomon, le Népal, Sao Tomé-et-Principe et le Timor-Leste) y ont satisfait pour la première fois. À l'heure actuelle, 14 pays ont donc satisfait aux critères de reclassement⁷, ce qui suggère que l'objectif fixé dans le Programme sera difficile à atteindre.

B. Croissance économique durable

33. Le Programme fixe un taux de croissance annuel de 7 % pour les PMA. Or, de 2011 à 2014, le taux de croissance annuel réel moyen pour le groupe n'a été que de 4,9 % et le taux moyen des divers pays⁸ au cours de la même période s'est établi à 4,4 %. Neuf pays seulement⁹ ont enregistré un taux de croissance supérieur à 7 % au cours de la période. La Guinée équatoriale, la République centrafricaine et le Timor-Leste ont enregistré un taux de croissance négatif¹⁰. D'un point de vue régional, on constate que le taux de croissance des PMA africains s'est établi globalement à 6,1 %, que les PMA d'Asie ont enregistré une croissance de 4,3 % et que le taux de croissance des PMA insulaires et d'Haïti s'est établi à 1,2 %. Si les PMA ne parviennent pas à atteindre l'objectif fixé par le Programme d'action d'Istanbul ainsi que par le Programme d'action de Bruxelles qui l'a précédé – et qui figure également au nombre des objectifs de développement durable –, la réalisation d'autres objectifs de développement en souffrira fortement.

C. Accès à Internet

34. En 2000, 0,1 habitant pour 100 avait accès à Internet dans les PMA. En 2010, le chiffre était passé à 4,47 utilisateurs pour 100 habitants. Le Programme d'action de Bruxelles avait fixé pour objectif 10 utilisateurs pour 100 habitants en 2010, objectif qui n'a donc pas été atteint. Le Programme d'action d'Istanbul fixe quant à lui un objectif particulièrement ambitieux, à savoir que 100 % de la population ait accès à Internet d'ici à 2020. En 2014, ce pourcentage était de 8,64 utilisateurs pour 100 habitants¹¹. Le pourcentage d'habitants ayant accès à Internet a donc pratiquement doublé entre 2010 et 2014, mais le rythme de progression devrait être considérablement plus rapide, faute de quoi l'objectif fixé par le Programme ne sera pas atteint. En outre, il est probable que des efforts de plus en plus importants seront nécessaires dans la mesure où la population qui n'a pas encore accès à Internet vit dans des zones isolées difficiles à relier aux infrastructures nationales.

⁷ Trois pays sont sortis de la catégorie des PMA avant le début du Programme d'action d'Istanbul.

⁸ Le Soudan et le Soudan du Sud ne seront pas pris en compte en raison du manque de données.

⁹ Voir note 2.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Banque mondiale, 2016, base de données d'indicateurs sur le développement dans le monde, consultable à l'adresse suivante : data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators (consultée le 3 août 2016).

D. Dépenses publiques allouées à l'agriculture

35. L'objectif de 10 % de dépenses publiques consacrées à l'agriculture fixé par le Programme d'action d'Istanbul montre clairement l'importance que le Programme accorde à ce secteur. Les progrès dans ce domaine sont difficiles à chiffrer en raison d'un manque de données. En 2010, sur les 13 pays communiquant des données à la base de données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), aucun n'avait atteint l'objectif fixé. Le Népal, qui était le pays qui consacrait la part la plus importante de son budget au secteur agricole, y consacrait 8,63 % et le seul autre pays dont la part de l'agriculture dans les dépenses publiques dépassait 5 % était la Zambie. En 2012, les données tirées de la base de données de la FAO montraient que sur cinq PMA, seul le Népal consacrait plus de 10 % des dépenses publiques à l'agriculture et que les quatre autres (Afghanistan, Angola, Ouganda et République-Unie de Tanzanie) y consacraient moins de 5 %.

E. Doublement de la part des exportations des pays les moins avancés dans les exportations mondiales

36. Au cours de la période couverte par le Programme d'action de Bruxelles (2000-2010), la part des exportations des PMA dans les exportations mondiales est passée de 0,56 % à 1,07 %. Si le Programme d'action de Bruxelles ne fixait pas explicitement d'objectifs dans ce domaine, en revanche le Programme d'action d'Istanbul prévoit un doublement de la part des exportations des PMA d'ici à 2020, et notamment une diversification des exportations qui devraient représenter environ 2 % du commerce mondial en 2020.

37. Au cours de la période 2000-2010, l'augmentation de la part des PMA a été due en très grande partie à un très fort développement des exportations de produits de base et ne s'est pas accompagnée d'une véritable transformation structurelle. Depuis la baisse des prix des produits de base, la part des PMA est restée plus ou moins constante : en 2011 elle s'établissait à 1,10 % et en 2014 elle n'était que de 1,09 %¹². Étant donné qu'il ne saurait y avoir de développement durable sans diversification des exportations, l'appui fourni par le Programme d'action d'Istanbul et la CNUCED porte principalement sur les transformations structurelles.

38. Le Programme d'action d'Istanbul mentionne à de nombreuses reprises l'importance d'une diversification de la production et des exportations, mais bien que celle-ci soit l'un des principaux objectifs du Programme et soit largement reconnue comme étant indispensable à un développement économique durable, les travaux de la CNUCED montrent que de nombreux pays en développement restent dépendants des produits de base. L'indice de concentration des exportations de marchandises des PMA (Herfindahl-Hirschman) a certes baissé au cours des dernières années mais il reste supérieur à ce qu'il était au début des années 2000 et plus élevé que celui des autres pays en développement¹³. En 2000, cet indice s'établissait à 0,330. En 2014, il était de 0,362, contre 0,127 pour les pays en développement à haut revenu et 0,109 pour les pays en développement à revenu intermédiaire. Dans les pays engagés dans un processus de transformation structurelle, cet indice devrait diminuer étant donné que les pays concernés produisent un plus large éventail de biens et progressent le long de la chaîne de valeur, c'est-à-dire que les exportations de produits de base et de produits agricoles à faible valeur sont progressivement remplacées par des exportations plus variées de biens et de services à

¹² Organisation mondiale du commerce, 2016, données sur le commerce international et les tarifs, consultable à l'adresse suivante : wto.org/english/res_e/statis_e/statis_e.htm (consultée le 3 août 2016).

¹³ CNUCED, 2016, base de données UNCTADstat, consultable à l'adresse suivante unctadstat.unctad.org/ReportFolders/reportFolders.aspx (consultée le 3 août 2016).

plus haute valeur ajoutée. Au cours des derniers mois, on a une nouvelle fois constaté que la dépendance à l'égard des produits de base lorsque les prix de ces produits étaient volatils et en baisse peut être à l'origine de problèmes pour les pays dont l'économie repose sur les exportations de ces produits.

F. Réalisation en 2015 des objectifs du Millénaire pour le développement

39. Le Programme d'action d'Istanbul fixe un certain nombre d'objectifs qui reprennent, soit explicitement soit sans y faire directement référence, des cibles en rapport avec les objectifs du Millénaire pour le développement. Par exemple, l'alinéa a) du paragraphe 77 du programme énonce que les PMA adoptent des politiques et des mesures en vue d'atteindre les cibles définies aux objectifs du Millénaire 4 et 5 (taux de mortalité infantile et maternelle) et l'alinéa a) du paragraphe 73 fixe comme objectif de garantir l'accès universel à l'enseignement primaire gratuit, qui est l'objectif du Millénaire 2, sans toutefois mentionner ce dernier. Une analyse détaillée des progrès réalisés figure dans le *Rapport 2014 sur les pays les moins avancés*. Seul un PMA, la République démocratique populaire lao, était en bonne voie d'atteindre tous les objectifs, c'est-à-dire d'atteindre également les objectifs du Programme d'Istanbul concernant l'amélioration de la santé infantile et maternelle et prévoyant d'enrayer la propagation des maladies et d'améliorer l'accès à l'eau potable. Le rapport montre également que les PMA n'ont que peu progressé s'agissant de réduire de moitié en 2015 la proportion de la population qui vit dans l'extrême pauvreté. Dans six PMA, le taux de pauvreté, c'est-à-dire le pourcentage de la population qui vit dans la pauvreté absolue, est compris entre 70 et 90 % et dans huit autres pays il est compris entre 50 et 70 %. Seuls 8 PMA d'Afrique et 6 autres PMA¹⁴ étaient en bonne voie de parvenir à réduire de moitié le taux de pauvreté entre 1990 et 2015 (d'après les données de 2011) tandis que dans 7 autres la pauvreté avait augmenté depuis 1990.

40. D'après les évaluations réalisées par la CNUCED, les États ci-après étaient en voie d'atteindre les objectifs du programme concernant la santé infantile, ou avaient déjà atteint cet objectif : Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Libéria, Madagascar, Malawi, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Timor-Leste, Vanuatu et Zambie. Dans sept pays les progrès n'ont été que peu importants ou inexistantes ou la situation s'est dégradée. S'agissant de l'objectif concernant la santé maternelle (réduire la mortalité maternelle de trois quarts), il était probable que de nombreux PMA d'Afrique et Haïti ne l'atteindraient pas, contrairement aux PMA d'Asie.

41. S'agissant de l'objectif consistant à enrayer la propagation du VIH/sida et à faire reculer l'incidence du paludisme et des autres maladies graves, les progrès accomplis restent insuffisants. Si la population a plus facilement accès aux thérapies antirétrovirales, l'accès à ces thérapies n'est toujours pas universel. Dans aucun PMA 90 % de la population à un stade avancé de l'infection par le VIH n'a accès au traitement, et dans la plupart des PMA où ce traitement est disponible, moins de 50 % de la population y a accès.

42. Un autre objectif du Programme d'action d'Istanbul en rapport avec les objectifs du Millénaire consistait à réduire de moitié à l'horizon 2015 la proportion des personnes qui n'avaient pas accès à l'eau potable et à l'assainissement de base, et à s'efforcer d'assurer durablement l'accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement de base d'ici à 2020. Nombre de PMA, en particulier d'Asie, devraient atteindre cet objectif. Toutefois, de nombreux autres pays ne devraient pas y parvenir. Le *Rapport 2014 sur les pays les moins avancés* montre que 14 PMA soit n'ont que très légèrement progressé, soit n'ont enregistré aucun progrès, voire ont vu leur situation se dégrader.

¹⁴ Bhoutan, Cambodge, Djibouti, Gambie, Guinée, Mauritanie, Népal, Ouganda, République démocratique populaire lao, Sénégal, Soudan, Tchad, Timor-Leste et Yémen.

43. En ce qui concerne l'aide publique au développement (APD), qui est également un objectif du Millénaire, le Programme d'action d'Istanbul (par. 116) prévoit que les pays donateurs qui consacraient plus de 0,20 % de leur PNB à l'APD en faveur des pays les moins avancés continuent à le faire, que tous les pays donateurs qui y consacraient 0,15% s'efforcent de porter leur contribution à 0,20 % et que tous ceux qui n'avaient pas encore atteint l'objectif de 0,15 % s'efforcent d'y parvenir en 2015. Si l'on compare la situation en la matière en 2010 et en 2013 (année la plus récente pour laquelle on dispose de données), on constate que le même nombre de pays (9 sur 29) ont consacré 0,15 % ou plus de leur PNB aux PMA¹⁵ mais qu'en 2013 6 pays seulement (Danemark, Irlande, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède) y avaient consacré 0,20 % de leur PNB contre 8 en 2010. En termes absolus, l'aide publique au développement en faveur des PMA a progressé de 2 % pour s'établir à 44,2 milliards de dollars en 2013, soit 93 % des flux de capitaux officiels. Toutefois, des estimations provisoires montrent que l'APD bilatérale des principaux donateurs en faveur des PMA a reculé de 16 % en termes réels entre 2013 et 2014¹⁶.

G. Développer les capacités productives

44. Outre les objectifs quantitatifs examinés ci-dessus, le Programme d'action d'Istanbul fixe des objectifs qualitatifs en matière de capacités productives, et prévoit notamment l'adoption de mesures visant à accroître sensiblement la valeur ajoutée des industries fondées sur l'exploitation des ressources naturelles ainsi que l'approvisionnement en énergie primaire par habitant. Cette question est examinée en détail dans le rapport établi à l'intention de la soixantième session du Conseil du commerce et du développement¹⁷. Dans un certain nombre de ces domaines, les résultats obtenus par les pays en développement qui n'appartiennent pas à la catégorie des PMA servent de références. C'est pourquoi un groupe témoin est pris en compte dans l'analyse ci-dessous.

45. L'augmentation de la part de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier constitue l'un des indicateurs d'une transformation structurelle résultant d'un accroissement des capacités de production. Or, entre 2002 et 2011, la part médiane de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier des PMA a reculé de 0,6 point de pourcentage, ce qui traduit une désindustrialisation et un ralentissement des progrès en faveur d'une transformation structurelle. Il convient toutefois de noter que dans les pays en développement qui n'appartiennent pas à la catégorie des PMA, la part médiane de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier a diminué de 1,0 point de pourcentage.

46. En ce qui concerne les transports, en 2010, le pourcentage de routes goudronnées n'était supérieur au pourcentage moyen non pondéré de routes goudronnée dans les pays en développement n'appartenant pas à la catégorie des PMA (56 %) que dans trois PMA, et était inférieur à 20 % dans 20 PMA, ce qui signifie que ces derniers ne parviendront probablement pas à rattraper les autres pays en développement à moyen terme¹⁸.

¹⁵ Nations Unis, 2016, Cadre intégré de mise en œuvre, consultable à l'adresse suivante : iif.un.org/content/integrated-implementation-framework-achieving-mdgs-through-mutual-accountability (consultée le 3 août 2016).

¹⁶ Pour plus de détails, voir CNUCED, 2015, *Rapport 2015 sur les pays les moins avancés : Transformer l'économie rurale* (Genève et New York, numéro de vente E.15.II.D.7, publications des Nations Unies).

¹⁷ TD/B/60/8.

¹⁸ CNUCED, 2016, *Benchmarking Productive Capacities in Least Developed Countries* (Genève, publication des Nations Unies), UNCTAD/WEB/ALDC/2015/9.

47. En ce qui concerne le développement du secteur privé, les PMA sont restés pendant un certain temps en retard par rapport au reste du monde, ce qui est à la fois la cause et la conséquence de leur faible niveau de développement. L'indice « Doing Business » de la Banque mondiale concernant la facilité de faire des affaires permet d'évaluer les règles et règlements qui limitent la capacité du secteur privé à fonctionner de manière satisfaisante. La grande majorité des PMA ont les indices les plus élevés (ce qui signifie que l'environnement est plus difficile) avec un indice médian de 153 contre 99 pour les pays en développement qui n'appartiennent pas à la catégorie des PMA. Trois PMA ont un indice inférieur à 90 et pratiquement la moitié d'entre eux ont un indice supérieur à 150.

48. Les dépenses publiques en faveur de l'éducation constituent un motif d'encouragement. Un grand nombre de PMA consacrent une part plus importante des dépenses à l'éducation que les pays en développement qui n'appartiennent pas à la catégorie des PMA. En fait, les moyennes non pondérées (18 %) et médianes (17 %) sont plus élevées dans les PMA que dans le groupe des autres pays en développement (15 % et 14% respectivement)¹⁹.

III. Conclusions et voie à suivre

49. Les PMA n'ont que peu progressé sur la voie du progrès socioéconomique depuis l'adoption du Programme d'action d'Istanbul. En conséquence, ils restent vulnérables aux chocs, que ces chocs soient économiques, politiques ou environnementaux. Lors de la tenue de la quatrième Conférence des Nations Unies pour les pays les moins avancés, en mai 2011, la communauté internationale venait en aide à Haïti, qui avait été touché par un tremblement de terre en janvier 2010. En avril 2015, au Népal, un autre tremblement de terre a réduit à néant les avancées socioéconomiques durement acquises au cours des années précédentes et en mars 2015 un cyclone a frappé Vanuatu, avec des conséquences socioéconomiques et institutionnelles telles qu'elles ont conduit l'Assemblée générale à reporter la décision de reclassement du pays. Dans d'autres pays, comme en Angola, les chocs économiques exogènes dus par exemple à la volatilité des prix des produits de base, et en particulier la chute récente des prix du pétrole, ont remis en question les perspectives de reclassement. Dans le cas précis de l'Angola, le pays a toutefois pris des mesures concrètes et inscrit sa sortie de la catégorie des PMA dans sa politique commerciale et de développement et utilise cet objectif comme catalyseur pour parvenir à une croissance équitable et à un développement durable. À cette fin, l'Angola et ses partenaires de développement et partenaires commerciaux devraient redoubler d'efforts en matière de développement des capacités de production et de transformation structurelle de façon à contribuer à la diversification de l'activité économique.

50. Un certain nombre de pays ont obtenu des résultats modestes dans certains domaines mais restent en retard dans d'autres. D'autres pays en revanche n'ont réalisé aucun progrès véritable concernant les divers buts et objectifs énoncés dans le Programme d'action d'Istanbul. Par exemple, seuls 9 des 48 PMA ont atteint l'objectif de 7 % de croissance de leur produit intérieur brut et certains ont enregistré un taux de croissance négatif. Par ailleurs, même dans les pays où, d'après les données disponibles, le taux de croissance a été positif, cela ne s'est pas toujours traduit par une réduction de la pauvreté et une amélioration du bien-être de la population. Seule, parmi les 48 PMA, la République démocratique populaire lao serait en voie d'atteindre l'ensemble des sept objectifs du Millénaire²⁰. À ce stade, l'objectif consistant à permettre à la moitié des PMA d'être reclassés paraît pratiquement hors d'atteinte, compte tenu de la faiblesse des capacités de

¹⁹ Ibid.

²⁰ CNUCED, 2014, *Rapport 2014 sur les pays les moins avancés : Croissance et transformation structurelle – un programme de développement pour l'après-2015* (Genève et New York, numéro de vente F.14.II.D.7, publication des Nations Unies).

production et de l'absence de transformation structurelle. Le fait qu'un plus grand nombre de PMA ont atteint l'objectif concernant la croissance du revenu national brut par habitant que les objectifs concernant l'indice du capital humain et l'indice de vulnérabilité économique²¹ signifie que les partenaires de développement devraient continuer à mettre l'accent sur ces deux questions urgentes. Si la croissance du revenu par habitant est peut-être nécessaire, elle n'est pas suffisante pour permettre aux pays d'échapper à leur faible niveau de développement. La diversification de l'économie et la transformation structurelle, ainsi qu'une croissance économique fondée sur une large base qui permet d'offrir un emploi à chacun, sont indispensables pour permettre aux PMA d'instaurer un développement durable et d'atteindre les objectifs de développement durable.

51. La création d'emplois productifs de qualité est l'une des principales préoccupations de nombreux PMA. Pour assurer un développement équitable et durable, la croissance du PIB est certes nécessaire, mais elle doit s'accompagner d'une croissance de l'emploi et des prestations sociales qui en sont le corollaire. Or si la plupart des PMA ont enregistré des taux de croissance positifs, l'emploi n'a pas progressé à un rythme suffisamment rapide pour assurer à la population des emplois stables et productifs. La persistance d'un chômage qui touche des millions de personnes constitue un énorme gâchis du potentiel humain et entrave le développement social. La création d'emplois productifs au même rythme que l'augmentation de la population reste un problème majeur.

52. Avec le début du Programme de développement pour l'après-2015, il est clair que les objectifs de développement durable sont plus ambitieux que les objectifs du Millénaire. Les mesures adoptées pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul permettront également de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'aide apportée par la CNUCED aux pays les moins avancés afin qu'ils atteignent les objectifs du Programme d'action d'Istanbul est cohérente avec l'aide apportée en vue de la réalisation de l'objectif 8 du Programme de développement durable (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un emploi décent pour tous). En particulier, la première cible de l'objectif 8 est le maintien d'une croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les PMA, c'est-à-dire le même objectif que celui énoncé dans le Programme d'action d'Istanbul. Il est toutefois clair que si les PMA sont en croissance, le rythme de cette croissance est resté jusqu'à présent insuffisant pour déboucher dans un délai raisonnable sur des changements porteurs de transformations. En conséquence, tous les PMA et les partenaires de développement devraient évaluer de façon critique leurs stratégies actuelles en vue de déterminer si elles permettent véritablement d'atteindre les objectifs du Programme.

53. Les PMA et leurs partenaires de développement doivent absolument redoubler d'efforts pour progresser plus rapidement sur le plan socioéconomique et trouver le chemin d'une croissance et d'un développement durables. Cela suppose d'encourager le développement des capacités productives et d'assurer la transformation de l'économie afin de réduire sensiblement la pauvreté et de rendre l'économie résiliente. À cette fin, les PMA et leurs partenaires de développement devraient s'efforcer d'améliorer la qualité de la croissance, c'est-à-dire de la rendre équitable, participative et durable ce qui suppose, notamment, d'accroître les capacités productives afin de créer davantage d'emplois productifs, d'améliorer la capacité des PMA à produire des biens et des services et de les rendre plus compétitifs sur le plan international. Il ne peut y avoir de transformation structurelle durable de l'économie sans un cadre général qui favorise l'accélération de l'accumulation de capital, le changement structurel et le progrès technologique. Ce résultat peut être obtenu au moyen de politiques dont le pays concerné assure la maîtrise et qui sont participatives, équitables et axées sur le développement ainsi que par un recours plus large au partenariat en faveur du développement.

²¹ E/2015/33.

54. Au cours des prochaines années, la CNUCED continuera, en intervenant dans ses trois grands domaines d'action, de répondre aux priorités et aux besoins urgents des PMA, en particulier par une action renforcée dans les domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul. À cet effet, elle :

- a) Développera ses analyses et ses travaux théoriques ;
- b) Fournira un appui aux PMA en vue de leur reclassement ;
- c) Aidera les pays concernés à tirer parti des possibilités en matière commerciale et d'investissement, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ;
- d) Abordera les questions liées au commerce et aux produits de base ;
- e) Aidera les PMA à développer leurs capacités technologiques ;
- f) Aidera les PMA à attirer des investissements, y compris des investissements étrangers directs, et à en tirer parti.

55. La CNUCED poursuivra également son action dans les domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul tels que l'agriculture, la sécurité alimentaire, la technologie et l'innovation, les changements climatiques et la vulnérabilité. En collaboration avec d'autres organismes, elle aidera les PMA à intégrer le Programme d'action d'Istanbul dans leurs stratégies nationales de développement et à le mettre en œuvre dans son intégralité.

56. La CNUCED intervient dans les domaines décrits ci-dessus parce que les PMA manifestent un intérêt croissant pour les domaines d'action identifiés dans le Programme d'action d'Istanbul et la sollicitent de plus en plus afin qu'elle les aide à le mettre en œuvre. Pour pouvoir répondre efficacement aux demandes de plus en plus nombreuses des États membres, il est indispensable que les donateurs, les pays bénéficiaires eux-mêmes et la CNUCED renforcent les capacités d'élaboration et de mise en œuvre des politiques des PMA et accroissent l'impact des projets et programmes de coopération technique et de renforcement des capacités sur les institutions comme sur l'économie de ces pays. À cet effet, il faudra poursuivre les efforts destinés à leur permettre d'exercer une plus grande maîtrise sur les activités engagées tout en assurant la prévisibilité et la durabilité de ces activités au niveau national. Cela suppose également un soutien financier de la part des donateurs et, à cet égard, le Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les PMA reste un moyen important pour engager, concevoir et mettre en œuvre des activités de coopération technique et de renforcement des capacités. Comme les années précédentes, le défi pour la CNUCED consiste à mobiliser des ressources afin de reconstituer régulièrement le Fonds.
